

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 79 (1991)

Heft: 8-9

Artikel: Des revendications contestables

Autor: Joly, Hélène

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279769>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des revendications contestables

Manifester pour la reconnaissance du travail ménager (voir les communiqués des syndicats pour le 1^{er} Mai dernier et la grève des femmes du 14 juin), voilà le mot d'ordre motivant concocté par le pseudo-féminisme de gauche. Celles qui luttent pour une véritable autonomie des femmes, pour une émancipation effective des tutelles maritales et étatiques ne peuvent que crier au scandale. Les discours actuels (qui s'auto-proclament féministes puisqu'ils émanent des éléments féminins des partis et syndicats) tendent à amalgamer travail salarié et travail ménager. Bien sûr, si on prend le mot travail au sens large d'activité, d'effort, ce n'est pas contestable. De même que n'importe quelle érucation participe de la culture, si l'expression prime sur la qualité.

Or, et ce n'est là que le point le plus évident, il est parfaitement malhonnête d'assimiler les liens qui unissent une femme à l'homme qui l'entretient et les rapports employeur-employé. Il s'agit de deux choses totalement distinctes sur les plans juridique, économique et affectif. Les risques et les enjeux sont bien différents. Le charme éventuel d'une briseuse de ménage n'est pas assimilable aux menaces de la concurrence, ni le divorce à un licenciement.

Le pseudo-féminisme tente de tourner la difficulté en faisant appel à une instance extérieure à ce rapport privé: l'Etat protecteur bien sûr et ses assurances sociales. Imaginer de rémunérer les femmes au foyer est de plus une injustifiable discrimination envers celles qui travaillent: personne ne leur rembourse une nettoyeuse, et ce n'est pas avec leur salaire de vendeuse ou d'employée de bureau qu'elles peuvent se l'offrir.

Tout aussi évidemment, homme ou pas, le travail ménager doit être fait – sauf à vivre dans la crasse et à se nourrir au fast-food. Il est le lot commun. Soit tout le monde a droit à une aide publique pour cela, soit personne (sans aborder la question des invalides). Accorder une valeur à ces tâches unique-

ment si elles bénéficient à un homme est d'un machisme primaire.

Le travail au foyer des non-salariées est bien, de fait, reconnu par son bénéficiaire, le partenaire masculin. Les femmes au foyer ne rendent pas des services à l'Etat mais à un homme qui, en contrepartie, les entretient. Cette manière de vivre, abusivement qualifiée de traditionnelle, car elle n'a jamais été que le lot des classes aisées, est encouragée de différentes manières: morale chrétienne, plus hauts salaires pour les hommes, survalorisation du lien mère-enfants, attrait pour le mode de vie des classes supérieures. On constate que pour bien des femmes c'est un cadre sécurisant, sans grandes contraintes.

A mon sens, le féminisme n'a pas pour but de dorer les barreaux d'une cage déjà confortable, mais bien de permettre d'en sortir.

La question des travailleuses, qui sont quand même considérées comme bonnes à tout faire à la maison, est totalement différente. Encore une évidence que ces discours néo-féministes tendent à occulter.

C'est pour qu'un rapport affectif entre homme et femme n'implique plus systématiquement un rapport d'exploitation domestique qu'il faut se battre. Il ne s'agit pas de demander une sanction étatique de cette injustice sous la forme humiliante d'une compensation financière, véritable encouragement légal à la dépendance. Se battre pour sa dignité ne pas mendier une aumône. Les femmes ne sont pas les handicapées de l'humanité.

Difficile pour certaines d'admettre que l'homme unique qu'elles ont épousé pourrait bien être un profiteuse, comme les autres. N'était-ce pas pourtant là un des sens du mouvement féministe de notre jeunesse, quand nous scandions «oui chéri, oui papa, oui patron, c'est fini»?

Hélène Joly
Neuchâtel

Vos lettres, nous adorons, même quand elles ne sont pas gentilles! Qu'on se le dise...

The right man in the right place

Concerne: «Perles-mêle» du numéro de mai 1991.

J'avoue ne pas comprendre du tout l'indignation de votre lectrice – et la vôtre d'ailleurs – concernant l'annonce de recrutement pour un conseiller en personnel masculin.

Comme vous le relevez si bien dans votre article, notre présidente, Mme Maria Mumenthaler, ne manque ni d'esprit positif, ni de sens de l'initiative, ni de faculté pour les prises de décision, et c'est précisément pourquoi elle tient à offrir à nos clients, ainsi qu'à nos collaborateurs temporaires, des interlocuteurs de qualité.

Notre politique est donc la suivante: dans le domaine de l'industrie, nous donnons la préférence à un conseiller en personnel masculin ayant donc à la base une formation technique, alors que dans le domaine administratif nous préférons

engager une femme, comme vous le démontre l'annonce que vous trouverez en annexe à

Quelqu'un comme vous

qui d'un côté: — aime accueillir les gens
— veut en savoir plus sur eux
— recherche activement le job désiré

et de l'autre: — a envie de connaître les entreprises
— leur activité
— leurs besoins en matière de personnel
— et propose les candidates recherchées

sera

LA CONSEILLÈRE EN PERSONNEL

que Manpower, leader dans le domaine du placement temporaire et fixe, aimerait engager.

Vous avez une solide formation commerciale, vous savez négocier et prendre des initiatives, avez un esprit vif et aimez la réussite.

Votre âge idéal: entre 26 et 35 ans.

De notre côté, nous vous offrons une formation approfondie, un cadre de travail accueillant au centre ville avec place de parc, un salaire attractif et une participation directe aux résultats.

Intéressée? Faites-le-nous savoir!

MANPOWER
Micheline Duro au 2 (021) 20 35 59
Rue Chaucreu 3, 1000 Lausanne 17

titre d'exemple. Est-ce que votre lectrice se sentirait offensée par cette annonce s'adressant exclusivement à une femme...?

Cela dit, nous apprécions vos efforts et vos initiatives en faveur des femmes, initiatives que nous soutenons où et quand nous le pouvons.

Manpower SA
service de presse
Marianne Etier

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



POST TENEBRAS LUX

Département de justice et police BUREAU DE L'ÉGALITÉ ENTRE HOMME ET FEMME

Le Bureau de l'égalité du Canton de Genève est heureux d'annoncer la réédition du

DICTIONNAIRE FÉMININ - MASCULIN

des professions, des titres et des fonctions.

Comme vous pourrez le constater, ce qui était un index et un dictionnaire, est aujourd'hui un seul dictionnaire de 320 pages. En effet, cette modification a été apportée afin d'en rendre la lecture et son utilisation plus aisées.

Ce sont les Editions Métropolis qui ont été chargées de sa publication et de sa diffusion dans le public dans la mesure où le premier tirage n'avait été que très limité.

Commandes: Fr. 39.- c/o Métropolis
6, Pédro-Meylan — 1208 Genève
Tél. (022) 736 97 96 ou 47 95 69